

partie ou à la totalité des exigences imposées pour le premier grade. On peut faire une distinction entre le grade général et le grade spécialisé, ce dernier exigeant parfois une année d'études de plus. Il faut avoir un baccalauréat spécialisé ou l'équivalent pour être accepté à un programme de maîtrise. Celui-ci dure presque toujours un an, mais parfois deux. Les étudiants qui s'inscrivent en vue du doctorat doivent avoir une maîtrise dans le domaine concerné.

Certaines universités sont bilingues, notamment l'Université d'Ottawa, l'Université Laurentienne à Sudbury et l'Université Sainte-Anne. L'enseignement y est dispensé en français et en anglais. Dans d'autres universités les cours sont donnés dans une seule langue, mais les étudiants peuvent rédiger leurs travaux, leurs examens et leurs thèses en français ou en anglais.

L'enseignement supérieur pour les femmes. L'admission des femmes aux études universitaires du 1^{er} cycle commence au XIX^e siècle, mais leur nombre augmente lentement. Dans les années 20, moins du cinquième des étudiants à temps plein sont des femmes, et même après la Seconde Guerre mondiale la proportion n'aura augmenté que d'un quart. En 1970, cependant, elle s'élève à plus d'un tiers, et elle est actuellement presque égale à celle des hommes. Les femmes sont maintenant acceptées dans toutes les facultés et, depuis l'intégration des sciences infirmières, de l'éducation et du travail social dans les universités, elles prédominent dans les sciences sociales et sanitaires. Les effectifs féminins au niveau des études universitaires des 2^e et 3^e cycles s'accroissent moins rapidement, et par conséquent l'augmentation du personnel enseignant féminin n'est pas aussi prononcée.

Personnel enseignant. Dans les années 60, la demande d'expansion nécessite un recrutement rapide et considérable. De 7,000 personnes en 1960-61, le corps enseignant à temps plein grimpe à plus de 30,000. La plupart des nouveaux enseignants sont de nationalité canadienne, mais un nombre important vient de l'étranger. Les universités canadiennes ne réussissent jamais à produire suffisamment de diplômés pour répondre à leurs propres besoins, et environ 30% des enseignants sont originaires d'autres pays. De récents changements dans les exigences en matière d'immigration et d'emploi visent à ce que des professeurs étrangers ne soient embauchés que lorsque tous les efforts ont été faits pour recruter des Canadiens qualifiés.

La plupart des universités canadiennes classent leur personnel enseignant en quatre catégories: chargés de cours, professeurs assistants, professeurs agrégés et professeurs titulaires. Ces personnes doivent normalement avoir un doctorat, mais en fait cette exigence n'est appliquée que dans le cas des sciences pures. Le pourcentage de professeurs d'université à temps plein titulaires de doctorats est supérieur à 60%.

Étudiants. Les 367,000 étudiants à temps plein dans les universités canadiennes en 1977-78 représentaient 12% de la population âgée de 18 à 24 ans, et le double environ de la proportion enregistrée en 1960. De plus, 208,000 étudiants à temps partiel étaient inscrits à des programmes menant à des grades.

Il existe des frais de scolarité, qui diffèrent normalement d'une faculté à l'autre. En Alberta, en Ontario, au Québec et dans certaines universités du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, des frais plus élevés sont imposés aux étudiants étrangers. Au début des années 60, le quart du revenu des universités provenait des frais de scolarité, mais par suite de l'augmentation du financement public la proportion est tombée aux environs d'un huitième. D'après les estimations, 40% des étudiants profitent du régime fédéral de prêts aux étudiants.

Finances. Les années 60 ont marqué un point tournant pour ce qui concerne les finances de l'enseignement supérieur, l'État ayant alors commencé à prendre en charge la plus grande part du soutien financier. Depuis le début de cette décennie, les dépenses sont passées d'environ \$273 millions à plus de \$1 milliard en 1967-68, et à \$3.3 milliards (chiffre estimé) en 1977-78. Les gouvernements fédéral et provinciaux fournissent ensemble plus de 80% du total.

Entre 1958 et 1966 les subventions fédérales, à l'exception de celles destinées au Québec ont été distribuées par l'entremise de la Fondation des universités canadiennes,